

Aides / participation de la Sportive

- **25 euros par an** et par famille pour un abonnement sportif. Un seul membre de la famille peut en bénéficier (judo, foot, gym, danse etc...)

Il vous suffit d'envoyer la facture de cet abonnement, facture devant faire figurer votre nom, votre service et le prix réglé, et de l'envoyer à : Mathilde Monchatre (dernier délai, le 30/04/2020)

- **Vélotour** : prise en charge totale pour la famille (sur justificatif)
- **Piscine** : une carte par mois ou une participation de 10 euros par mois pour une carte de 10 entrées pour un agent de la Cnam du Havre.
- **Courses à pied** : limité à 100 euros de participation pour un agent CPAM du Havre et par an (sur présentation du justificatif de la participation aux épreuves).
- **Accrobranche** (Les Loges/Fécamp ou dans la région) : Participation de 5 euros par ticket (max 20 euros/an et par famille).
- **Abonnement Hac football ou St Thomas Basket-Ball**: 25 euros de participation pour un abonnement par famille par an (donc un seul membre de la famille pourra en bénéficier).
Sont invités à adresser une photocopie recto verso avec signature attestant sur l'honneur de la propriété de cet abonnement.

Pour les 25 euros attribués pour un abonnement : cas particulier de l'agent avec sa conjointe à la Cnam du Havre : sa conjointe bénéficie également des 25 euros puisqu'elle cotise à la Cnam.